
DEPARTEMENT
des HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2001
(Convocation du 12 décembre 2001)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

- Récépissé de dépôt préfectoral -

Etaient présents :

M. Gilles CATOIRE, Maire, Président ;
 M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 19 heures 30), Mmes Catherine ALFARROBA, Mireille GITTON (à partir de 19 heures 30), Annie MENDEZ (à partir de 19 heures 30), Muriel DUMAREIX, MM. Patrick VIE, Azise SETTERAHMANE, Alain FOURNIER, Christian GARNIER, Régis LANG, Mmes Roberte DUMAS MARGUERY (à partir de 19 heures 20), Evelyn LAUER, MM. Pascal ATHOR, Adjoints au Maire ;
 MM. Guy SCHMAUS, Bernard MARCHANDAN, Mme Bernadette TROHEL, MM. Asoumany SYLLA, Jean-François CAPDET, Michel CIARDI (jusqu'à 0 heures 50), Mmes Colette DELAIRAT, Patricia STEPHANOU (à partir de 19 heures 30 et jusqu'à 0 heures 30), Annabel GALINIE, MM. Jean-Yves LOISELAY, Humberto ANTUNES, Georges PUTEGNAT (à partir de 19 heures 40), Jean-Claude MOINGT, Faouzi BENABDALLAH, Mmes Samia HAMDI, Sabrina BAHMED, Stéphanie TUCOULET YORMAZ (à partir de 20 heures 20), Séverine TESSIER (à partir de 20 heures 30 et jusqu'à 0 heures 55), Fatima MAOULIDA (jusqu'à 22 heures 10), Neila HAMADACHE (à partir de 20 heures 40), Anne DESMAIZIERES, Marthe NDOUMBE (jusqu'à 21 heures 20), MM. Rémi MUZEAU (à partir de 20 heures 35), Bernard GAHNASSIA (à partir de 20 heures 30), Mmes Christine BARBANCE, Patricia MOURADIAN (à partir de 19 heures 20), MM. Stéphane COCHEPAIN (jusqu'à 20 heures 50), Patrice PINARD (à partir de 20 heures 45), Mme Virginie CIBIEL (à partir de 19 heures 20), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Gilles CATOIRE (jusqu'à 19 heures 30)
 Mme Roberte DUMAS-MARGUERY par M. Jean-Claude MOINGT (jusqu'à 19 heures 20)
 M. Michel CIARDI par Mme Muriel DUMAREIX (à partir de 0 heures 50)
 Mme Patricia STEPHANOU par Mme Evelyn LAUER (jusqu'à 19 heures 30 et à partir de 0 heures 30)
 M. Georges PUTEGNAT par M. Régis LANG (jusqu'à 19 heures 40)
 Mme Stéphanie TUCOULET YORMAZ par M. Jean-Yves LOISELAY (jusqu'à 20 heures 20)
 Mme Séverine TESSIER par M. Pascal ATHOR (jusqu'à 20 heures 30 et à partir de 0 heures 55)
 Mme Fatima MAOULIDA par M. Guy SCHMAUS (à partir de 22 heures 10)
 Mme Neila HAMADACHE par Mme Catherine ALFARROBA (jusqu'à 20 heures 40)
 Mme Anne SARROT par M. Stéphane COCHEPAIN (jusqu'à 20 heures 50)
 Mme Marthe NDOUMBE par M. Rémi MUZEAU (à partir de 21 heures 20)
 M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Patricia MOURADIAN (à partir de 20 heures 50)
 M. Patrice PINARD par Mme Virginie CIBIEL (de 19 heures 20 à 20 heures 45)

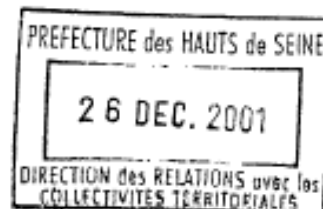
Etaient absents :

Mme Mireille GITTON (jusqu'à 19 heures 30)
 Mme Annie MENDEZ (jusqu'à 19 heures 30)
 Mme Anne SARROT (à partir de 20 heures 50)
 M. Rémi MUZEAU (jusqu'à 20 heures 35)
 M. Bernard GAHNASSIA (jusqu'à 20 heures 30)
 Mme Patricia MOURADIAN (jusqu'à 19 heures 20)
 M. Miguel PIRES
 M. Patrice PINARD (jusqu'à 19 heures 20)
 Mme Virginie CIBIEL (jusqu'à 19 heures 20)

Pour extrait conforme :
 CLICHY, le 19 décembre 2001

Le Maire,
 Conseiller général

Gilles CATOIRE



 SECRETAIRE DE SEANCE : M. Humberto ANTUNES

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE
 LE 26 DECEMBRE 2001 Par délégation et pour copie conforme

l'agent habilité.
 A. BELLANGER



DELIBERATION N° 13.4

OBJET : CHAUFFAGE URBAIN – AVENANT N° 8 AU CAHIER DES CHARGES

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu les délibérations en date des 18 novembre 1963 et 11 février 1964, décidant la création d'un service public de chauffage urbain et acceptant la convention et le cahier des charges relatifs à la réalisation et à l'exploitation des installations par la Société de Distribution de Chaleur de Clichy (S.D.C.C.) ;

Vu les avenants n° 1 à 7 modificatifs acceptés par délibérations en date des 27 novembre 1974, 20 décembre 1976, 25 janvier 1988, 10 décembre 1991 et 18 mai 1999 ;

Attendu qu'il est nécessaire d'ajuster les éléments tarifaires, notamment en ce qui concerne l'indexation de la chaleur produite par le gaz ;

Vu le projet d'avenant n° 8 modifiant la tarification générale de la chaleur ;

Vu l'avis de la Commission compétente ;

Le rapporteur entendu,

D E L I B E R E :

Article 1er. - L'avenant n° 8 au cahier des charges relatif à l'ajustement des éléments tarifaires du chauffage urbain sur le territoire de Clichy est accepté.

Monsieur le Maire est autorisé à signer.
